



Communiqué de presse du 6 mars 2015

Le 9 avril : grève générale !

Suite à l'adoption à l'assemblée nationale du projet de loi « croissance, activité et égalité des chances économiques », dit projet « Macron », par le recours du gouvernement à l'article 49-3, le Syndicat CNT des Travailleurs de l'Éducation de Moselle (STE 57) indique qu'il s'associe à la grève interprofessionnelle du 9 avril prochain, s'inscrivant ainsi dans la logique de mobilisation initiée par la CGT, FO et Solidaires et relayée par l'ensemble des syndicats CNT de Moselle. Dans ce cadre, le STE 57 CNT tient à réaffirmer les raisons pour lesquelles combattre la loi Macron constitue un enjeu majeur pour les travailleurs.se.s de tous les secteurs, y compris pour nos collègues du secteur de l'Éducation.

Tout d'abord, la loi Macron s'inscrit directement dans la logique des politiques d'austérité menées par le gouvernement à la demande du patronat ces dernières années. L'ANI, le pacte de responsabilité, les exonérations de cotisations patronales, la facilitation des licenciements, la remise en cause directe du code du travail sont autant de mesures qui dans le secteur privé font écho aux problématiques que les personnels de l'Éducation combattent tous les jours : destruction de l'éducation prioritaire, précarisation des personnels (et notamment de ceux prenant en charge le handicap), non remplacement des 80000 postes supprimés par le gouvernement précédent, etc...

Ensuite, comme le montre la banalisation du travail le dimanche, la loi Macron relève d'une logique globale de libéralisation du temps de travail. Après avoir réaffirmé que le temps de travail des enseignant.e.s était bien de 1607h par an, et s'étendait donc bien au delà du temps de travail passé devant la classe, le gouvernement tente via la loi Macron de s'attaquer au temps de travail du privé, et cela alors qu'il a déjà évoqué la prochaine étape de ce processus qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité : la remise en cause des 35 heures !

Finalement, la mise à mort des prud'hommes concerne directement plusieurs dizaines de milliers de salarié.e.s de l'Éducation nationale, pourtant toujours employé.e.s sous contrats de droit privé. Et en premier lieu les AVS/AESH sous contrats CUI pour qui les tribunaux des prud'hommes ont permis ces dernières années, et cela de façon massive, d'obtenir le respect du droit à la formation professionnelle et la requalification de leurs contrats en CDI. Avec la loi Macron, les collectifs de précaires qui défendent leurs droits n'auront pratiquement plus la possibilité de recourir collectivement aux prud'hommes et ne pourront plus non plus être défendus par l'organisation syndicale de leur choix. Et encore une fois, il ne s'agit là que d'une étape, puisque la loi « Rebsamen » sur le dialogue social tentera prochainement de porter un énième coup au syndicalisme de lutte, sous couvert de « modernisation »... de l'exploitation patronale.

Ainsi, pour la CNT Éducation de Moselle, l'heure n'est plus à tergiverser, ni à ségréguer les intérêts communs de toutes et tous. Salarié.e.s du public, comme du privé, seule notre solidarité et la construction d'un mouvement de grève générale, interprofessionnelle et reconductible, permettra de mettre fin à cette logique de destruction de nos acquis.

Le STE 57 appelle toutes et tous à se réunir en assemblées générales souveraines afin de faire converger les luttes, et à amplifier la grève du 9 avril 2015 :

- **Contre projet de loi macron et la casse du droit du travail**
- **Pour la défense de la protection sociale, des retraites et de l'ensemble des services publics**
- **Pour l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux**
- **Pour des recrutements massifs de personnels titulaires dans l'Éducation Nationale**
- **Pour la titularisation sans conditions des précaires de l'éducation (AVS-AESH, AED-AP, personnels en contrats aidés...)**

Le STE 57 CNT, invite toutes et tous à venir s'informer sur le projet de loi Macron en participant à la réunion d'information organisée par le CNT Moselle, ce samedi 7 mars à 17h dans ses locaux, 5 place des charrons.